



Si nous ne voulons pas que le Non l'emporte aux référendums prévus pour sa ratification, si nous ne voulons pas que l'Europe se disloque ou reste une zone de libre échange sans puissance politique, il faut d'urgence inclure dans la Constitution un vrai Traité social.

La Constitution Européenne doit comporter un Traité de l'Europe sociale, simple et compréhensible par tous, aussi concret, ambitieux et contraignant que le fut le traité de Maastricht en matière monétaire.

### Un vrai traité de l'Europe social (extrait du projet)

#### Article 1

Le Traité de Maastricht comportait 5 critères. De même, nous proposons 5 objectifs et donc 5 critères pour l'Europe sociale :

**Un emploi pour tous :** un taux de chômage inférieur à 5 %

**Une société solidaire :** un taux de pauvreté inférieur à 5 %

**Un toit pour chacun :** un taux de mal logés inférieur à 3 %

**L'égalité des chances :** un taux d'illettrisme à l'âge de 10 ans inférieur à 3 %

**Solidarité avec le Sud :** une aide publique au développement supérieure à 1 % PIB

Des sanctions comparables à celles infligées aux pays qui ne respectent pas les critères de Maastricht seront appliquées aux États qui ne satisferaient pas ces critères sociaux en 2015.

#### Article 2

Pour faciliter l'atteinte de cet objectif de cohésion sociale, la politique menée par la Banque centrale européenne poursuit un double objectif : lutter contre l'inflation et soutenir la croissance.

#### Article 3

La règle de la majorité qualifiée s'applique pour les décisions ayant trait à l'harmonisation des fiscalités.

#### Article 4

L'union reconnaît, à égalité avec le principe de concurrence, le principe d'intérêt général et l'utilité des services publics.

#### Article 5

Le Parlement européen est chargé d'élaborer une charte du développement durable.

#### Article 6

L'Europe reconnaît le droit des peuples à l'autosuffisance alimentaire.

#### Article 7

La politique commerciale de l'Union est fondée sur les principes de réduction des inégalités, de solidarité et de développement durable.

### Questions écrites de Jean-Louis Bianco au gouvernement

Vous pouvez obtenir les textes en prenant contact avec la permanence à Digne

sur les dispositions prises dans le cadre de la **mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant** et de ses conséquences sur les mères en situation précaire.

sur la prise en compte **des droits humains** dans la reconstruction économique de l'Iraq.

sur le coût des **travaux de viabilisation** pour les petites communes.

sur les **rapatriés de la guerre d'Algérie**.

### PERMANENCE PARLEMENTAIRE JEAN-LOUIS BIANCO & GILBERT SAUVAN

17, rue Antoine Héroët - Le Cheverny - 04000 Digne-les-Bains - Téléphone/fax : 04.92.32.59.14 - Mèl : jean-louis-bianco@wanadoo.fr  
Site internet : [www.jean-louis-bianco.com](http://www.jean-louis-bianco.com) - Jours et horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Directeur de la publication : Jean-Louis Bianco - Impression : Odim - Distribution : La Poste - Photographie : Assemblée Nationale 2004 - Stephan LIPP



### Editorial

Et maintenant,  
l'Europe sociale !

Les enjeux du vote du 13 juin prochain pour élire nos députés européens sont simples :

1/ **Voulons-nous une Europe plus forte ?** Ma réponse est oui. Parce que seule l'Europe peut permettre de peser dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

2/ **Sommes-nous satisfaits de l'état actuel de l'Europe ?** Ma réponse est non. Parce qu'il manque à l'Europe une dimension sociale. Parce qu'elle a conduit jusqu'ici à l'érosion de nos services publics.

3/ **Alors, quel projet pour l'Europe ?**

a/ Il faut un traité social, pour garantir à tous une protection sociale de haut niveau, avec de nouvelles avancées et de nouveaux droits.

b/ Il faut une loi européenne pour défendre les services publics.

c/ Il faut accélérer et renforcer au niveau européen la lutte contre le terrorisme.

d/ Il faut une police européenne aux frontières.

e/ Il faut une Europe de la Défense

Jean-Louis Bianco

N°4

Mai 2004

# FORUM

LA LETTRE de votre Député

Jean-Louis BIANCO

1ère circonscription des Alpes de Haute-Provence

Quelle Europe

voulons-nous ?

L'année 2004 sera pour l'Europe celle des défis et des choix.

Des défis, avec l'élargissement de l'Union Européenne à 10 nouveaux états membres. Des choix, avec dans un premier temps l'élection du Parlement Européen le 13 juin prochain, et dans un second temps la ratification, par les États membres, de la Constitution Européenne.

Il s'agira, pour les citoyens européens, d'affirmer lors de ces élections quelle Europe ils veulent.

Nous, socialistes, voulons une Europe unie, forte, sociale et solidaire.

### Une Europe plus forte.

Depuis le 1er mai, l'Union Européenne rassemble vingt-cinq pays et 453 millions d'habitants.

L'élargissement suscite bien sûr des doutes, des interrogations, des craintes, mais il est indispensable pour que l'Union Européenne fasse entendre sa voix et pèse plus fort dans les affaires du monde !

L'élargissement offre aussi une chance de conquérir un marché de 75 millions de consommateurs.

Écoutons la ministre des affaires étrangères de Lettonie, Sandra Kalispele : « Ce que nous apportons dans la corbeille de la réunification de l'Europe, c'est un besoin de justice et de liberté, parce que nous savons ce que c'est que d'en être privé. Et un très fort sentiment de notre identité : notre seul refuge, durant toutes ces années d'isolement, a été la culture, la conscience d'appartenir à la civilisation européenne ».

Aujourd'hui, nous réparons une injustice, nous réunifions l'Europe. Demain, nous construirons l'Europe de notre espérance.

### Une Europe plus démocratique.

Choisir l'Europe, c'est se décider pour plus de démocratie, de transparence et de proximité avec le citoyen. C'est pourquoi je soutiens le projet d'une constitution Européenne complétée par un traité social (voir page 4).

## Quelle Europe voulons-nous ?

Le pouvoir législatif futur de l'Union Européenne doit à l'avenir reposer sur 2 piliers dotés des mêmes droits : le conseil des ministres, en tant que chambre européenne des Etats, et le Parlement européen, en tant que chambre européenne des citoyens.

Une Europe qui garantisse les services publics.

Pour notre pays, le service public est un élément essentiel de l'organisation de l'Etat. Il doit assurer aux citoyens l'égalité d'accès et de traitement, la sécurité d'approvisionnement et un haut degré de qualité à des prix abordables.

Les services publics à la française ont longtemps été un concept incompris par l'UE. Pour clarifier cette incompréhension, la commission Européenne a publié un « Livre Vert » sur les services d'intérêt général (terme officiel retenu par tous, y compris les français). Ce « livre vert » est un document sur le questionnement de ce que pourraient être les services publics en Europe. C'est un point de départ mais il reste insuffisant pour les socialistes qui n'ont pas voté pour ce rapport, car il reste trop libéral et confirme l'omniprésence du droit du commerce, de la règle du marché dans le domaine de la poste, de l'énergie ou des services bancaires. Le marché seul ne garantit pas

l'intérêt général, les services publics doivent être au cœur du modèle social européen : Ils doivent donc être défendus dans le traité constitutionnel et à travers une future loi-cadre.

Une Europe plus sociale.

Nous, socialistes, proposons un traité social, définissant des critères de convergence d'ici à la fin de la décennie : le taux de chômage des jeunes, le taux de pauvreté, le taux de mal-logés, le taux d'illettrisme doivent être fortement réduits, le taux d'aide au développement doit au contraire fortement augmenter. Cette logique de convergence vers le haut devra aussi être engagée pour les standards sociaux, comme le salaire minimum et le temps de travail ainsi que pour la lutte contre l'exclusion. L'Europe doit renforcer les moyens d'interventions et de contrôle des travailleurs, en particulier en cas de restructurations ou de délocalisations.

Pour les citoyens européens, l'Europe doit être synonyme de progrès, de protection sociale de haut niveau, de plus grandes possibilités d'emploi et de formation : en un mot, de nouvelles avancées, de nouvelles chances, de nouveaux droits.

**Il faut une Europe unie et une intégration réussie de tous ses membres. Le nouveau Parlement européen aura un rôle décisif à jouer dans le processus constitutionnel afin de poursuivre le débat, rapprocher les convictions et pallier les insuffisances actuelles.**

## A.H.P.

## L'EUROPE ET LE DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Plus de 20 millions d'euros sont déjà programmés par l'Europe pour le département, correspondant à 480 projets.

exemples :

Aides aux investissements routiers (Pas de La Reyssolle)	Stations de sports d'hiver
Mise en valeur du patrimoine rural	Hébergement touristique
Gestion des ressources en eau pour l'agriculture	Aides aux entreprises et services à la population
Infrastructures rurales	Programme Objectif 2 (médiathèque de Digne, IUT, aménagement d'une hélisation ...)
Traitement des déchets	

**Les fonds européens ont un effet de levier important  
Sur les projets de développement et sur l'économie locale :**

**1 euro d'aide communautaire génère environ 3 euros d'investissements publics ou privés.**

## États membres de l'Union européenne

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (Nicosie), Danemark, Espagne, Estonie (Tallinn), Finlande, France, Grèce, Hongrie (Budapest), Irlande, Italie, Lettonie (Riga), Lituanie (Vilnius), Luxembourg, Malte (La Valette), Pologne (Varsovie), Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie (Bratislava), Slovénie (Ljubljana), Suède, République-Tchèque (Prague).

## Les grandes étapes de la construction européenne

**1951** naissance de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

**1957** signature des Traités de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE) dont les États membres se sont employés à former un "marché commun".

**1979** les membres du Parlement européen sont désormais élus au suffrage universel direct.

**1992** signature du Traité de Maastricht qui met en place une Union économique et monétaire comportant l'introduction d'une monnaie européenne unique gérée par une Banque centrale européenne.

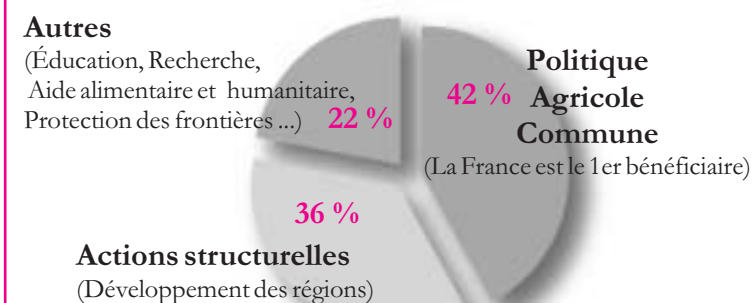
**1995** l'Union Européenne compte quinze pays membres : France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique, Irlande, Grande-Bretagne, Espagne, Portugal, Italie, Autriche, Danemark, Suède, Finlande, Grèce.

**2002** l'Euro remplace les devises nationales de douze des quinze pays de l'Union européenne (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal).

**2004** l'Union Européenne compte vingt-cinq pays membres.

## Où va l'argent européen ?

Un budget de 112 milliards d'euros  
(Environ 734 milliards de francs)



**Grands projets européens : Airbus, Ariane, Satellite Galileo, pour ne pas être soumis au monopole américain.**

## LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

## LE CONSEIL EUROPÉEN

Le Conseil constitue le principal organe de décision de l'Union. Il se réunit au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement ou au niveau des ministres.

Il partage la fonction législative et le pouvoir budgétaire avec le Parlement européen.

## LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne est composée de 20 Commissaires nommés par les Etats membres après approbation par le Parlement européen.

La France a deux commissaires : Michel BARNIER, chargé de la politique régionale et de la réforme des institutions, et Pascal LAMY, chargé du commerce. Le président de la Commission est Romano PRODI (Italie).

- Elle possède le droit d'initiative législative c'est-à-dire qu'elle propose des textes de loi qui sont soumis au Parlement et au Conseil.

- Elle assure l'exécution des lois européennes.

## LE PARLEMENT EUROPÉEN

Il compte actuellement 626 députés (dont 87 pour la France). L'élection a lieu tous les cinq ans. **La prochaine aura lieu le 13 juin prochain.**

Le Parlement a trois fonctions essentielles :

- Il partage avec le Conseil la fonction législative c'est-à-dire l'adoption des lois européennes (directives, règlements, décisions).

- Il partage avec le Conseil la fonction budgétaire. C'est lui qui vote le budget en dernière instance.

- Il peut renverser la Commission par le vote d'une motion de censure.

Après les élections le nombre de députés sera de 732 (dont 78 pour la France).